

TRAVAILLEURS IMMIGRES EN LUTTE



mensuel de l'Organisation Communiste Révolutionnaire
Internationaliste d'Algérie

1,50 F

N° 32

15 mai - 15 juin 1979

IMMIGRATION :

Stoléru légalise l'arbitraire policier !

p. 3

ALGERIE

LA «GESTION SOCIALISTE
DES ENTREPRISES», OU
COMMENT ENCADRER LES
TRAVAILLEURS ...

LA LUTTE DE
LIBERATION
NATIONALE EN
ALGERIE

1ère partie

POINTS DE VENTE

Librairie du Tiers Mythe : 21 rue Cujas, 5ème.
 Librairie Arabe : 2 rue St Victor, 5ème.
 Librairie Rouge : 10 impasse Guéménée, 4ème.
 Présence Africaine : 16 rue des Ecoles, 5ème.
 L'Harmattan : rue des 4-Vents, 6ème.
 Beaux-Arts Monde : 410 rue Gay-Lussac, 6ème.
 Lib. "Le temps des cerises" : 16 rue Gustave Simon, 54000 NANCY.
 Librairie 33 : rue St James, BORDEAUX.
 Librairie Quotidienne : 5 rue du Félibre-Gaut, 13100 AIX-EN-PROVENCE.
 Librairie 71 : 29 rue Jean Jaurès, 44 NANTES.
 Librairie Lire : rue Sainte, MARSEILLE.

POUR TOUTE CORRESPONDANCE,
 S'ADRESSER A :

T.I.L.
 29 rue Descartes
 75005 PARIS.
 (Ne spécifier que TIL)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

- 32 Fr l'année, en timbres postes
 (16 Fr de mensuel + 16 Fr de frais
 d'envoi).
- Pour l'étranger, écris-nous.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOUS NE
 POUVONS PAS ACCEPTER LES CHEQUES.

SOMMAIRE

IMMIGRATION

p 3,4 : Stoléru veut donner le coup de grâce à la grève des foyers Sonacotra
 p 5,6 : Projet de loi Stoléru : un nouveau coup bas contre l'immigration !

ALGERIE

p 7,8 : 11 prisonniers politiques graciés, mais la dictature reste.
 p 9,10 : Une réforme du commerce ?
 p 10,11 12,13 : La lutte de libération nationale en Algérie. 1ère partie.
 p 14,15 : la GSE, ou comment encadrer les travailleurs.

Dernière page : QUI SOMMES-NOUS ?

IMMIGRATION - Stoléru légalise l'arbitraire policier (suite), et veut donner le coup de grâce à la grève des foyers Sonacotra .

Stoléru est bien décidé à venir à bout de la grève des loyers dans les foyers Sonacotra. C'est en effet une grève qui coûte cher au gouvernement : le déficit des foyers pris en charge par l'Etat a été de 210 millions de Fr en 1978, 3 fois plus que celui de 1975, et la moitié des fonds du FAS y a été engloutie.

Manifestement, Stoléru ne veut pas renouveler cette année l'opération de financements d'urgence aux foyers, réalisée par la Caisse d'allocations familiales fin 1978. De plus, selon les chiffres du conseiller d'Etat, un foyer en rupture de paiement coûterait, pour le maintenir ouvert, "1 à 1,5 millions de Fr par an à la collectivité". Autant dire que la bourgeoisie n'a aucune envie de voir durer cette perte séche de profits pour elle.

Indépendamment de l'argent qui ne rentre plus dans ses caisses, la Sonacotra ne peut supporter de voir cette grève qui dure depuis quatre ans et qui risque d'être un mauvais exemple pour les autres travailleurs. Cette lutte qui a réussi à se donner une structure démocratique (comité de coordination, délégués, etc...) et à durer jusqu'ici malgré son isolement et les coups conjugués des flics, de la justice et des organismes gestionnaires (quand ce n'est pas à ceux des syndicats), est un affront vivant à la classe dominante et lui est devenue intolérable.

C'est dans ce sens que Stoléru vient de présenter un projet de loi, le 24/4.

Les points les plus importants de ce projet de loi sont les suivants :

- Création d'un "contrat type de résidence", concernant tous les foyers en général, de travailleurs immigrés comme de jeunes travailleurs, de travailleurs âgés, etc..
- Mise en place ou renouvellement avant de la fin de l'année dans tous les foyers de comités de résidents élus par les travailleurs immigrés.
- Instructions aux préfets pour qu'ils "résorbent les foyers inadaptés, insalubres, etc...".
- 150 millions de Fr dégagés en 1979 pour un "programme de travaux d'aménagement" des foyers, programme qui sera présenté aux comités de résidents avant la fin de l'année.
- Les loyers seront augmentés de 9 % en moyenne au 1er juillet, et de nouvelles augmentations auront lieu tous les semestres.(!)
- La question des arriérés devra être négociée : il serait immoral de céder là-dessus selon Stoléru, non pour des raisons financières, mais pour ne pas pénaliser ceux qui ont toujours payé leurs loyers!

Une constatation globale s'impose : le gouvernement n'a cédé sur rien, et aucune des revendications mises en avant par les résidents en grève n'ont été prises en compte. Bien plus, si ce projet de loi passait, les résidents se trouveraient dans une situation pire que celle qu'ils connaissaient avant la grève. Voyons pourquoi.

Tout d'abord, ce "contrat type de résidence", sur lequel le Parlement devrait voter une loi l'automne prochain, est pour la Sonacotra et les autres sociétés gestionnaires un moyen nouveau d'avoir un recours devant la justice en cas de non-paiement des loyers. Ce contrat, s'il est voté, légalisera la soumission des résidents à la loi des sociétés gestionnaires.

La mise en place ou le renouvellement des comités de résidents, à l'initiative de la Sonacotra, devrait aussi contribuer à doubler le comité de

.../...

TOUT TE (estive) résistez et résistez ! battaglia résiste - HOITARDINI
succombez si vous ne suivez pas le combat et que ce soit

de coordination et les structures que se sont donnés les travailleurs eux-mêmes. Ils permettraient à la Sonacotra de saper l'autorité du comité de coordination et de mettre en cause sa représentativité, ainsi que d'avoir une structure intermédiaire institutionnalisée pour négocier avec les résidents, directement sous son contrôle, alors que les délégués jusqu'à maintenant en réfèraient à l'ensemble des délégués réunis dans le comité de coordination. Voilà en fait une manière pour les sociétés de récupérer les comités de résidents existants, et de les faire fonctionner à leur profit.

Quant aux promesses de dégager des crédits pour entreprendre des aménagements dans les foyers et les rendre plus salubres, nous savons ce qu'elles valent : depuis le début de la grève, la Sonacotra nous les avancent périodiquement pour nous faire lâcher pied, et, depuis le temps, les foyers ont eu tout le temps de se détériorer encore davantage !

Une mesure significative, parmi d'autres : les loyers augmenteront prochainement de 6 à 12 % selon les foyers. Ne parlons pas des foyers en grève, qui devront prendre en compte en plus toutes les augmentations qui ont eu lieu depuis 1975, soit des augmentations de 30 à 40 % pour certains ! Voilà ce qui intéresse véritablement le gouvernement et les organismes gestionnaires : poursuivre leurs profits sur le dos des travailleurs immigrés. Quand on sait que l'existence même de ces loyers est cra-puleuse, puisque les foyers ont été construits et entretenus par le FAS et que ce sont les travailleurs immigrés eux-mêmes qui financent le FAS par leurs allocations, (!), et que par ailleurs la revendication principale sur laquelle était partie la grève des loyers il y a quatre ans, était justement la baisse uniforme des loyers de 100 Fr, on comprend que ces augmentations ne peuvent que rajouter de l'huile sur le feu dans cette grève !

La question des arriérés enfin, qui restent payables dans une plus ou moins grande mesure par les résidents grévistes condamnés (Stoléru, grand seigneur, a indiqué que le gouvernement resterait très "couple" sur ce problème, mais en faisait tout de même une question de principe vis-à-vis des non-grévistes), reste une question tactique du gouvernement et de la Sonacotra : ils veulent montrer par là qu'ils ne céderont sur rien, et qu'ils sont prêts à poursuivre l'épreuve de force.

Voilà la nouvelle attaque de taille que devront subir aujourd'hui les foyers de travailleurs immigrés, au cas où ils arrêteraient leur grève et succomberaient à la répression. Il faut rappeler que ce projet de loi, que Stoléru appelle une tentative de conciliation, intervient dans un contexte policier qui ne devrait nous laisser aucun doute : le 10 avril, descente de flics et de centaines de CRS dans les foyers Sonacotra de la Meinau, Koenigshofen, et Hsheim ; le 15 avril, 400 CRS pénètrent à l'aube dans le foyer de Sartrouville, ainsi qu'au foyer AFRP de St Germain ; etc..

Des centaines de travailleurs immigrés viennent ces mois derniers d'être expulsés de leurs foyers, et les exemples d'arbitraire policier sont encore multiples !

Mais la partie n'est pas encore gagnée par le gouvernement ni la Sonacotra. La hardiesse et le cynisme de ce projet de loi (Stoléru disait que la grève devait être terminée le 15 juin !), conjuguées aux violences policières actuelles, ne peut amener qu'un sursaut de combativité de la part des travailleurs immigrés. Les semaines à venir seront en tout cas décisives dans cette épreuve de force.

Projet de loi Stoléru

Un nouveau coup bas

contre l'immigration

Le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, Lionel Stoléru, a rendu public un nouveau projet de loi scandaleux visant à mettre au pas l'immigration en faisant peser sur elle le plus complet arbitraire administratif et judiciaire. Ce projet avait été adopté le 14 mars dernier par le conseil des ministres : il devait être discuté fin avril en session parlementaire.

Il met sous le coup de l'expulsion tout travailleur immigré susceptible "de troubler l'ordre et le crédit public" (ainsi que d'autres motifs d'expulsion, sanitaire par exemple !), formule vague comme les aime la bourgeoisie pour justifier à l'avance tous ses actes crapuleux.

De fait, jusqu'à présent, les immigrés en instance d'expulsion étaient souvent internés dans des prisons clandestines ou des commissariats de police. Maintenant ces mesures sont légalisées et élargies à ceux qui ont reçu un avis de refoulement, l'incarcération (et le terme n'est pas excessif !) pouvant avoir lieu "le temps nécessaire" (!) dans des centres d'attente, qui ne dépendront pas forcément des institutions judiciaires : voilà Arenc (prison clandestine à Marseille) et ses soeurs légalisées !!

Désormais, si ce projet est adopté, le gouvernement se réservera le droit de refouler tout étranger, même touriste, ne disposant pas de moyens d'existence "suffisants" pour son séjour en France.

On sait que le gouvernement ajoute obstacle sur obstacle pour le renouvellement des cartes de séjour : les algériens dont les titres valables dix ans arrivent à expiration, n'obtiendront plus que des cartes d'un an. Ce sont ainsi les accords conclus avec le gouvernement algérien en 1968 qui sont rompus. En effet, le texte signé en commun (Journal Officiel du 22 mars 1969) stipule que les Algériens recevront des certificats de résidence de 5 ou 10 ans, renouvelables "automatiquement" (le certificat de résidence permettait toute activité salariée partout en France).

A l'initiative du gouvernement de Stoléru, l'obtention d'une carte de résident privilégié nécessitera maintenant qu'on justifie de 25 ans de résidence en France. Le principe de retirer la carte de séjour à ceux qui ne justifient pas d'un emploi régulier ou d'un logement stable est avancé. En effet, un trentaine de fiches de paye récentes ou bien le certificat de domicile ont été exigés à la préfecture. On ne saurait oublier que ces conditions rendent précaire, dans l'immédiat, la situation de plus de 300 000 immigrés. Parmi eux les chômeurs, les clandestins entrés en France à la faveur du faible contrôle de l'immigration jusqu'en 1970-73, les travailleurs sans domicile, etc...

Flot de migrants dans le pays

De plus, en fait de remise de carte de séjour d'un an, ce sont souvent des récépissés valables trois mois qui sont délivrés, parfois sans photo (c'est le cas à St Denis). Cela ne concerne pas seulement les Algériens, mais aussi les Marocains, les Tunisiens, etc... On compte 97 renvois du territoire de France par jour et de nombreux refoulements. Autant dire que tout travailleur immigré est en sur-sis d'expulsion.

Cette attaque de la bourgeoisie est intolérable !

Après les campagnes racistes, les contrôles policiers qui se multiplient dans les villes, les attaques conjuguées de la justice et de la Sonacitra contre les travailleurs grévistes, les descentes de flics dans les foyers à l'aube, les expulsions, les internements illégaux (Arenc), la circulaire Bonnet contre les étudiants étrangers (qui a d'ailleurs provoqué de fortes réactions à Rennes et à Amiens notamment), les licenciements discriminatoires (2 500 départs plus ou moins forcés chez les immigrés de Thiverville, entre 1976 et 1977 sur une population étrangère de 44 853 personnes), la bourgeoisie emploie les grands moyens : elle légalise le tout et se prépare à réprimer méthodiquement les travailleurs immigrés, cela sous le prétexte de "protéger l'ordre public par une politique de l'immigration" !!

Voilà en tout cas qui appelle une riposte brutale et massive. Par leur nombre aux dernières manifestations, les travailleurs immigrés ont montré que les buts du pouvoir ne seraient pas atteints facilement. Si dur que sera le combat, on ne devra pas laisser faire le gouvernement. Il faudra lui prouver à ses dépends qu'il est loin d'avoir gagné la partie.

ALGERIE

La dictature reste

Le 11 avril, le gouvernement algérien grâciait 111 prisonniers politiques. Mais il n'a, bien entendu, pas l'intention de libérer tous ceux qui sont en prison ou ailleurs.

Parmi ceux qui ont bénéficié de ces mesures de clémence : Ben Khedda et Ferhat Abbas, anciens présidents du G.P.R.A. (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) avant l'indépendance. Ils sont connus par la diffusion d'un manifeste pour les droits démocratiques, le 19 mars 1976 en Algérie. Ils avaient été pour cela astreints à résidence surveillée. Quant aux 111 prisonniers politiques, ils étaient ou bien à la base de la tentative de coup d'Etat orchestré contre Boumédiène en 1968, dont le principal organisateur était Mellah, aujourd'hui libéré; ou bien dirigeaient en 1967 avec le colonel Zbiri, exilé depuis, la tentative de putsch lancée d'El Asnam contre le régime en place à Alger.

Ces mesures de clémence ne doivent pas nous tromper. On a déjà vu des hommes politiques récemment arrivés au pouvoir qui, pour conquérir un minimum de confiance chez les classes laborieuses et la petite bourgeoisie amnistient un grand nombre de prisonniers politiques (ce qui ne les empêche nullement d'en incarcérer de nouveau). Cela est autrement plus important que les mesures du gouvernement algérien qui concernent 111 membres de la classe dominante. Les régimes de Bolivie et du Pérou en Amérique Latine, dont la longévité est aussi réduite que la base populaire ont eu quelquefois recours à de tels procédés.

On ne peut que constater que les grâces annoncées par le gouvernement algérien sont sélectives. L'exemple le plus classique est celui de Ben Bella qui végète depuis 14 ans dans les prisons du régime. Il semble qu'il y restera. Les exilés politiques n'ont pas été graciés ; les plus connus : Boudiaf, Harbi, Zbiri, Ait Ahmed, Mahsas, etc... et ceux que l'on connaît moins. De même, nous ne savons pas si les cinquante travailleurs de la Sonacoste de Constantine, arrêtés après une grève, ont été relâchés ou non. Sans compter les autres ouvriers incarcérés à la moindre contestation, les étudiants incorporés de force à l'armée à la moindre revendication et tous les autres dont personne ne parle...

Bien sûr, ces mesures de clémence ont bien été accueillies par les travailleurs algériens, même s'ils n'éprouvent pas de sympathie particulière pour ceux qui en ont bénéficié : cela donne l'impression d'une certaine libéralisation ; que les chaînes se desserrent un peu ... C'est certainement l'effet principal recherché par Chadli et son équipe.

LIBERTÉ ET

Alors, pas d'illusions dans le régime algérien : il est parfaitement capable d'accorder une certaine liberté d'action à ses partisans et ceux qui ne remettent pas en cause ses bases fondamentales. Mais la dictature reste.

La liberté pour les prisonniers politiques, tous, et les travailleurs incarcérés, le droit d'organisation, de réunion et d'expression, etc les ouvriers devront lutter pour les conquérir. Ces luttes ne sont pas inutiles.

Mais les ouvriers ne pourront pas s'emparer du pouvoir politique et encore moins s'y préparer s'ils se limitent comme le font tous les groupes algériens, à ces objectifs.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Il faut que les ouvriers algériens, dans leur lutte pour la liberté, ne se contentent pas d'objectifs politiques, mais aussi d'objectifs sociaux et économiques.

Une réforme du commerce ?

On le sait, la distribution des produits alimentaires en Algérie est tout à fait déficiente, et n'a pas encore réussi à permettre l'approvisionnement de tous : les pénuries, les hausses de prix, les spéculations, s'ajoutent les unes aux autres d'années en années.

Il semble même que les coopératives d'Etat pâtissent elles-mêmes de hausses de prix sporadiques qu'elles ne peuvent contrôler, ainsi que de l'anarchie qui sévit dans l'approvisionnement du marché en produits de première nécessité et dans leur distribution.

Par ailleurs, au niveau de l'agriculture, une campagne semble avoir été engagée contre certains exploitants privés locaux, selon le Moudjahid (7/3/79), qui "évoluent comme des poissons dans l'eau" en écoulant directement leurs produits sans passer par les COFEL et à des prix exorbitants.

Enfin, face à une situation anarchique en matière de commerce que le gouvernement ne maîtrisait plus, l'Etat algérien a tenté depuis plusieurs mois de réagir. Il faut mettre à ce compte sa décision de multiplier à l'échelle nationale les supermarchés et grandes surfaces, du genre "Souk El Fellah" -celui d'Oran a par exemple été inauguré le 12 mars dernier, sans pour autant d'ailleurs que son plein approvisionnement ait été réalisé.

De plus, un certain nombre de mesures ont été prises par la bureaucratie algérienne : - réforme du registre du commerce et réimmatriculation des commerçants.

- mise en place de structures politiques d'encadrement des petits commerçants sous l'égide du FLN.

- "ouverture d'une campagne de lutte contre les spéculateurs", selon la presse gouvernementale.

Ces mesures, notamment celle de la réimmatriculation générale des commerçants, devraient permettre à l'Etat, par l'intermédiaire des APC et APW locales, de rayer des cadres les commerçants qui, par différentes pratiques frauduleuses selon le Moudjahid, portent tort directement aux entreprises d'Etat. En fait, elles ont surtout pour but de tenter de donner à l'Etat un moyen de contrôle sur la situation commerciale à travers le pays, et de lui octroyer un pouvoir réel en matière de prix.

La mise au pas des petits commerçants et détaillants devrait ainsi remédier à la situation catastrophique de la distribution des matières courantes en Algérie, un contrôle central et étatique étant mieux à même de se rendre maître du marché national. Entendons-nous cependant : ce n'est pas une organisation étatique du commerce qui mettra fin fondamentalement à l'anarchie de la distribution, aux hausses de prix provoquées ni aux spé-

.../...

culations : tout au plus pourra-t-elle enrayer les aspects les plus caricaturaux. Mais ces manœuvres sont inhérentes au système capitaliste lui-même et ne disparaîtront qu'avec lui.

Enfin, faut-il voir là un épisode supplémentaire de la lutte entre fractions privée et étatique de la bourgeoisie algérienne ? Sans vouloir pour autant tomber dans un schéma simpliste, il reste sûr cependant que ces dernières décisions vont dans le sens général du renforcement de la main mise unique et planifiée de l'Etat sur le marché tant intérieur qu'extérieur.

Pour les masses laborieuses néanmoins, les choses ne devraient pas changer pour autant : que ce soit l'Etat ou le privé dans le cadre du système capitaliste, le sort des travailleurs sera toujours le même !

La lutte de libération nationale en Algérie

1^{ère} partie

Nous publions ici la première partie d'une série d'articles sur la lutte de libération nationale en Algérie. La seconde partie paraîtra dans le prochain numéro de "Travailleurs Immigrés en Lutte".

En 1954, l'Algérie entra en rébellion contre le gouvernement général de la République française. Une des révoltes qui ébranleront profondément la domination de la bourgeoisie de la métropole. Ce refus de la domination coloniale, et la lutte armée qui suivit dès 1954, mais surtout à partir de 1955-56, aboutiront, après les accords d'Evian conclus entre le Gouvernement provisoire de la République algérienne et l'Etat français, et après le référendum de juillet 1962 duquel se dégagea une majorité écrasante en faveur de l'indépendance, à l'instauration d'un régime qui s'avéra très vite être une dictature anti-ouvrière.

Certains s'en sont étonnés. C'est qu'ils n'ont pas voulu voir la réalité, ou qu'ils l'ont cachée aux classes laborieuses. En fait, toute la lutte de libération nationale permettait de prédire l'avènement d'un tel régime.

¹ Nous voudrions, par cet article, donner notre appréciation de cette lutte bourgeoise. Dans une seconde partie, nous tenterons aussi d'en tirer un bref bilan. .../...

... / ...

- La condition des colonisés et la lutte armée.

La situation économique de la population algérienne s'était considérablement dégradée depuis la deuxième guerre mondiale, et surtout pendant. Déjà, la situation de l'agriculture était précaire avant guerre. L'administration française reconnaissait elle-même que les épidémies de typhus, etc..., se multipliaient, et que l'accroissement du nombre des décès était considérable entre 1939 et 1954. La crise agricole très importante fit sentir ses effets particulièrement en 1944 : la sous-alimentation des populations devint chronique, les bidonvilles se gonflèrent autour des villes principales. Le flux de l'émigration devint bientôt un phénomène permanent et rendu nécessaire par la situation économique désastreuse des paysans.

La société algérienne était agricole : 81 % de la population vivait de la terre (en 1954, le pourcentage sera de 70 %). Mais la concentration des terres dans les mains des colons et de quelques notables algériens d'une part, et le morcellement des petits lots d'autre part, conjugués à la mauvaise récolte de 1945, conduisirent l'administration française à laisser la famine s'installer parmi la population. Les ouvriers agricoles en étaient même arrivés à ne plus trouver de tissu pour se vêtir, car trop cher ou introuvable !

En 1952, l'industrialisation timide amorcée depuis 1945 acheva de déstructurer l'ancienne société agricole. Le métayage a quasiment disparu, pour laisser la place au salariat. Cependant, 18 % de la population agricole salariée seulement est permanente !

Les salaires avaient, eux, subi une érosion considérable. Même les chiffres officiels ne reflètent nullement la réalité des salaires. Ils indiquent que l'indice des prix était passé de 100 en 1944 à 628 en 1954, tandis que celui des salaires minimums n'atteignait que 600 à cette dernière date.

Les colons, quant à eux, occupaient les places prééminentes dans la société algérienne : l'appropriation coloniale des meilleures terres (3 millions d'hectares environ), la disparition de l'artisanat algérien, incapable de résister à l'industrie européenne, ainsi que l'atrophie exceptionnelles des couches bourgeois "nationales", du fait du pouvoir absolu d'une oligarchie européenne bien décidée à ne pas céder une seule miette de son pouvoir, tout cela reléguait la population algérienne à la paupérisation absolue et au sous-emploi chronique dans les campagnes.

Les Algériens colonisés avaient un statut de sous-citoyen. L'enseignement de l'arabe était interdit dans certaines régions, et celui du français très peu dispensé. Seule une élite "bénéficiait" de la naturalisation française et des droits qui en déculaient en 1944, encore qu'avec des exceptions : cela touchait 50 000 à 60 000 personnes, et n'était en fait que l'élargissement du projet raciste "assimilationniste" de naturalisation des autochtones "les plus capables" et les plus "évolués", proposé pour la première fois par Blum et Violette, et portant leur nom !

Par contre, pendant la boucherie impérialiste de 39/45, les colonisés servirent de chair à canon. Beaucoup moururent sur le champ de bataille, et d'autres s'intègreront, nombreux, dans les rangs du FLN et de l'ALN.

Les travailleurs algériens émigrés vers la France ressentiront encore

.../...

plus durement la discrimination qui s'exerçait sur eux. Sous-payés, subissant le racisme quotidien, seuls, rejetés des syndicats et dans les luttes, etc... ils formeront la fédération du FLN la plus puissante, et seront plus tard des pourvoeure de fonds en lui fournissant 70 % de toutes ses rentrées d'argent.

En Algérie, les travailleurs connaissaient la répression au quotidien. Dans le Sud, l'état d'exception était fréquemment décrété. Un régime militaire y régnait; depuis 1947, les arrestations de militants nationalistes et de ceux qui leur portaient aide, se multipliaient, particulièrement après la victoire électorale du MFLD en 1953 : la baignoire et les chalumots ont été utilisés bien avant les tortures de la bataille d'Alger !

Le massacre dans le Constantinois, le 8 mai 1945, et surtout celui de Sétif n'avaient pas quitté les esprits : les autorités officielles avaient annoncé quelques centaines de morts seulement ; mais les milieux nationalistes comptaient la disparition des leurs en dizaines de milliers (le PPA annonça 45 000 morts !).

C'est ainsi l'oppression quotidienne, mais surtout la paupérisation chronique, le sous-emploi, l'exode rural dramatique, la désorganisation complète de l'ancienne économie algérienne par l'introduction de la propriété privée et le morcellement des exploitations, qui, en poussant la population algérienne à une misère absolue, la força à se révolter contre ses colonisateurs et à entamer une guerre sanglante pour son indépendance.

On ne peut pas nier, enfin, l'impact du contexte international du XXème siècle, qui avait vu de nombreuses colonies européennes se battre pour leur indépendance (Chine, Inde, Vietnam, etc..), sur l'Algérie.

- Une révolte paysanne, une direction citadine petite-bourgeoise.

La lutte armée fut déclenchée à grande échelle dans les années 1955/56 à l'initiative du FLN (Front de Libération Nationale). Mais bien avant, en 1946/47, en réponse aux massacres de Sétif, des tendances du mouvement nationaliste y avaient déjà pensé. Certaines s'étaient même mises à la tâche.

Le Congrès du PPA (Parti du peuple algérien), parti nationaliste et force politique la plus forte en Algérie jusqu'en 1954/55), avait créé une organisation chargée d'organiser les maquis et de se procurer les armes : l'Organisation secrète. Cependant, l'aide dont elle bénéficiait était insuffisante, et après le célèbre hold-up de la poste à Oran, qui eut pu lui permettre de se développer, elle fut démantelée par la police française.

Le FLN crût rapidement, et supplanta tous les autres mouvements politiques algériens : UDMA, les Ulemas, le MFLD, etc.. Le fait qu'il ait été le produit direct du CRUA (Comité Révolutionnaire pour l'Union et l'Action), comité créé pendant la crise du MFLD par des membres du comité central occupant de hautes responsabilités, n'est pas pour rien dans cette croissance: Boudiaf, l'un des chefs historiques de ce comité, était responsable de la Fédération de France, la plus importante de ce parti. Les autres n'étaient pas beaucoup plus bas dans la hiérarchie.

La lutte armée acquit l'adhésion de la paysannerie. C'est elle essentiellement qui porta le FLN. Avant le 1er novembre, plus précisément depuis 1947, il y avait déjà des groupes armés dans les maquis de Kabylie .../...

dont le chef était Krim Belkacem, qui ralliera le CRUA et deviendra l'un des chefs historiques du FLN.

D'autre part, les seules wilayas (le congrès de la Soumam découpera l'Algérie en 6 Wilayas : les Aurès -Nemencha, la Kabylie, le Constantinois, l'Oranais, le Sahara mal délimité, l'Algérois), où la rébellion fut durable et puissante furent la Kabylie, les Aurès-Nemencha et le Nord Constantinois régions montagnardes, paysannes. Ici le FLN recruta non seulement des troupes nombreuses et décidées, mais fut largement soutenu et aidé par la population complice.

Quant à la composition sociale du Front, elle représentait essentiellement la petite-bourgeoisie paysanne. La misère de la paysannerie, son attachement à la terre et aux traditions l'explique suffisamment. Les dirigeants de la Wilaya II (Nord constantinois), ont reconnu que dans leurs effectifs, on comptait 6 paysans pour un citadin.

Par contre, tous les principaux organismes dirigeants du FLN étaient composés de citadins, de populistes petits-bourgeois, à part Krim Belkacem d'origine paysanne. Et c'est Alger, future zone autonome, qui fournira le personnel politique pour la direction des autres Wilayas.

Le gros des troupes était fourni par la grande masse de prolétaires (300 000 maquisards) qui avaient été chassés de leurs terres ou poussés vers les villes par l'exode rural, politisés, souvent urbanisés (un tiers de la population). Le FLN représentait avant tout les intérêts des masses paysannes, et de la petite-bourgeoisie algérienne rurale puis urbaine, seule force dynamique politiquement dans la société algérienne de l'époque. La mince couche de grands propriétaires, gros commerçants et petits industriels était à la fois trop compromise et trop faible pour jouer un rôle déterminant.

L'orientation du Front telle qu'elle apparaît dans ses textes aux premières années de la rébellion, dont les plus importants sont le tract du 1er novembre et le document politique issu du congrès de la Soumam en 1956, n'avance qu'un objectif : l'indépendance. "La doctrine est claire; le but à atteindre, c'est l'indépendance nationale. Le moyen, c'est la révolution par la destruction du régime colonialiste" (Plate-forme de la Soumam). Pendant toute la lutte de libération nationale, on n'en saura pas plus sur ses objectifs politiques, si on s'en tient à sa propagande en général. Quoi qu'il en soit, pour réaliser son but, le FLN veut "regrouper les patriotes", les "volontaires et combattants". En attendant, dans les maquis et au sein de l'ALN (Armée de Libération Nationale), il tente d'apparaître comme un Etat constitué, et d'imposer une situation de "double pouvoir" avec les autorités françaises, en créant une administration propre à lui (assemblées populaires, etc...) chargée de l'enregistrement des mariages, baptêmes, de l'enseignement, ... Au sein de l'ALN, il crée une hiérarchie très complexe, comportant de multiples grades, système propre à toute armée bourgeoise classique.

Le FLN créa également, pour prendre le contre-pied des Messalistes et de leur syndicat l'USTA, sa propre courroie de transmission au sein de la classe ouvrière : l'UGTA. Ce syndicat, structuré avait pour but d'encadrer les travailleurs selon les options politiques du Front, et d'assoir la domination du parti national dans cette couche de la population. Il va sans dire que déjà à cette époque, l'UGTA n'avait aucune mission de défense.../...

dre les ouvriers face à leurs exploiteurs ! Les chefs d'entreprise algériens (8000 petites entreprises) n'étaient attaqués, eux, qu'en cas de refus de paiement des cotisations exigées par le FLN. Les doux grèves de 1956, et particulièrement la grève générale de juillet, avaient pour but l'indépendance nationale.

L'unanimité nationaliste, et le monopole "à tout prix" de la représentation politique des Algériens, qui seront l'attitude constante du FLN, sont le pendant de l'objectif de l'"indépendance de la nation algérienne". Contre le PCA, il s'exprimera par l'assassinat de militants de base, après que leur direction ait accepté de dissoudre ses unités combattantes (les Combattants de la liberté, peu nombreux), dans l'ALN. Il s'exprimera brutalement contre la population algérienne, dans plus d'un cas.

Ainsi, la lutte de libération nationale en Algérie fut essentiellement la lutte de la petite-bourgeoisie, de la paysannerie pour conquérir le pouvoir. En aucun cas, elle n'avait jamais représenté l'intérêt des travailleurs et de la classe ouvrière. Le régime qui s'éleva en 1962 est à ce titre bourgeois et exploiteur, et cela sans équivoque possible.

La "Gestion Socialiste des Entreprises" ou comment encadrer les travailleurs

La "Gestion Socialiste des Entreprises"

ou comment encadrer les

travailleurs

En 1971, Boumédiène décrétait la Gestion Socialiste des Entreprises. A titre expérimental, ce mode de gestion "nouveau" était introduit à la SN-Metal, en 1972. Aujourd'hui les 1900 délégués participant à la troisième Conférence nationale de la GSE (Gestion Socialiste des Entreprises) qui a terminé ses travaux le 10 mai 1979, ont décidé de l'étendre à toutes les sociétés nationales avant 1981.

Quel est donc le but du gouvernement ? Et d'abord qu'est-ce que la GSE ?

Les thèses officielles prétendent qu'avec ce mode de gestion les ouvriers deviennent des "producteurs-gestionnaires". Pour démontrer cela, ils font remarquer que les Assemblées de Travailleurs

(d'Unité ou d'Entreprise : cela peut aller de la petite fabrique de quelques membres à la grosse entreprise nationale employant des dizaines de milliers de personnes), qui "représentent la base" ont le pouvoir de contrôler la gestion des entreprises (Article 28 n° 71-74 du 16 novembre 1971 relative à la G.S.E.), qu'elles se prononcent sur les plans (art. 30), sont associées à l'élaboration de la politique du personnel (art. 31), ont le droit de regard sur toutes les activités de l'entreprise (art. 38) etc... Par ailleurs, ces Assemblées de Travailleurs sont présentes dans les Conseils d'Entreprise ou des Unités.

Ainsi les ouvriers ne seraient plus des patrons. Ils seraient libérés de l'esclavage salarié.

En fait, les choses sont sensiblement différents, bien sûr ! Sans se porter encore sur la signification de la présence de "travailleurs" dans le même bureau que le patron pour décider de leur sort, la vérification dans un premier temps de la représentativité des A.T.E. et A.T.U. (Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise et Assemblée des Travailleurs de l'Unité) montre que le gouvernement ne débite que de vains mensonges sur les bienfaits de la G.S.E.

Les A.T.U. ou bien A.T.E. sont élues par l'ensemble des travailleurs de l'Unité ou de l'Entreprise. Mais les électeurs sont obligatoirement syndiqués depuis un an au moins (art. 13 du décret n° 72-47 du 3 mars 1972 relatif aux élections dans les entreprises socialistes).

Ensuite, les candidats ne sont pas choisis librement par les travailleurs. C'est une commission de candidature qui se charge de cette tâche. Cette commission est composée de "2 représentants du Parti, de l'U.G.T.A. et 2 représentants de l'autorité de tutelle" (art. 3 du décret du 3 mars 1972). Les listes sont donc constituées de candidats "acceptables" pour la bureaucratie syndicale et le patronnat. Et même si leur nombre est le double de celui des postes à pourvoir (art. 2) les ouvriers n'ont en réalité pas plus de possibilités réelles de choix de leurs représentants.

Il est donc clair que ce ne sont pas les ouvriers qui sont représentés et participent au Conseil de Direction.

Il faut aussi remarquer que la direction effective des affaires, qui se mène à travers le Conseil de Direction est aux mains des représentants du gouvernement et, avant tout, du Directeur de l'entreprise (art. 67). Il est clairement stipulé que l'"unité de direction est maintenue".

Quand bien même les A.T.E. auraient un pouvoir de décision, cela ne changerait rien. L'aboutissement n'est pas un pouvoir des ouvriers sur la production, mais celui des patrons sur la production... et les ouvriers après en avoir corrompu une partie, les bureaucraties des A.T.U. et A.T.E.

Ce sont en fait les syndicats qui occupent ces places dans les conseils. La G.S.E. leur fournit des pouvoirs nouveaux : contre le droit de regard sur la production, ils doivent encadrer la classe ouvrière. Ils sont plus étroitement associés aux patrons par un droit de contrôle, dans l'exécution des programmes, dans la gestion des entreprises ; ou bien par des conseils dans la planification, l'utilisation des capitaux de l'entreprise, donc de leur rentabilité. Les A.T. (donc les syndicats) dé-

.../...

incident même de "l'affectation des résultats financiers de l'entreprise ou de l'unité dans le cadre des lois..." (art. 31 de l'ordonnance n° 71-74 du 16 novembre 1971).

Les bureaucrates syndicaux s'intègrent ainsi par milliers aux plus hauts niveaux de l'appareil d'Etat. En retour, évidemment, ils accomplissent leur fonction anti-ouvrière.

Ils sont directement associés "à l'élaboration de la politique du personnel" (art. 31). Ils "décident de la répartition au sein de l'entreprise", du quota de bénéfices attribués à l'ensemble des travailleurs (art. 34). Ainsi ils peuvent créer des hiérarchies en donnant plus à un ouvrier qu'à l'autre, sanctionner les contestataires, etc...

Leur but suprême est, bien sûr, de veiller "à la bonne gestion de l'entreprise, à l'accroissement de la production, et de la productivité, à l'amélioration de la qualité, à l'élimination du gaspillage, au respect de la discipline dans le travail et à la réalisation des objectifs du plan" (art. 39 ; nous soulignons). Tout cela au nom du socialisme !!

Si nous voulions résumer, la G.S.E. consiste d'une part à intégrer à une échelle décuplée le syndicat dans l'Etat afin qu'il joue son rôle d'encadrement de la classe ouvrière. D'autre part, la participation aux bénéfices, même si elle n'est en fait qu'une partie du salaire des travailleurs (salaire différé), l'association de quelques milliers de bureaucrates voire d'ouvriers corrompus, à la gestion patronnale et la tenue de quelques assemblées générales d'information peuvent susciter des illusions chez les ouvriers. C'est en tout cas l'objectif du régime.

Cependant il semble bien que les bourgeois ne s'en tirent pas à si bon compte. Les responsables de la Commission Nationale de la G.S.E. n'ont cessé de se plaindre des "démagogues", de ceux qui n'ont pas compris que cadres et ouvriers ont une communauté d'intérêts.

Les ouvriers ne sont donc pas si dupes de ce qu'est la G.S.E., à savoir une entreprise de mystification de la classe ouvrière. Les bourgeois s'en plaignent. Nous nous en réjouissons.

QUI SOMMES-NOUS ?

Ce bulletin ronéoté est la publication de l'Organisation Communiste Révolutionnaire Internationaliste d'Algérie. Il se veut un trait d'union entre la réalité que vivent les travailleurs dans l'immigration et celle de leur pays d'origine.

Il se veut aussi un moyen de contact avec les camarades qui se fixent les mêmes objectifs que nous.

- Notre but est la destruction de l'Etat bourgeois, l'instauration de la dictature du prolétariat, et l'abolition de l'esclavage salarié. La dictature de la classe ouvrière, à la tête des paysans pauvres et des travailleurs agricoles doit être l'instrument du renversement systématique de la classe exploiteuse. Elle n'a rien de commun ni avec le capitalisme d'Etat, - solution de survie pour le capital -, ni avec la fausse démocratie bourgeoise, - cette forme hypocrite de la domination des capitalistes -, avec son égalité formelle.

Mais les conseils ouvriers, manifestations directes de la démocratie prolétarienne sont l'image concrète du pouvoir des travailleurs.

- L'organisation des révolutionnaires doit jouer un rôle moteur dans la généralisation des luttes contre le Capital, et de la conscience révolutionnaire au sein de la classe ouvrière..

- Les travailleurs n'ont pas de patrie. Les frontières sont le cadre de leur exploitation. La société communiste ne peut se construire dans un seul pays. L'émancipation des travailleurs exige l'unité internationale des prolétaires, et la conscience de leurs intérêts de classe, par delà les limites nationales. Il n'y a pas actuellement de pays socialiste au monde.

- Il est nécessaire, pour nous démarquer de certains courants maoïstes, staliniens, et réformistes de toute teinte, de souligner que la révolution communiste ne pourra se réaliser que sous la direction du prolétariat, et qu'une lutte de libération nationale ne saurait remplacer une révolution prolétarienne, cette dernière réalisant seule les intérêts de classe du prolétariat.

"QUE LES CLASSES DOMINANTES TREMBLENT
DEVANT UNE REVOLUTION COMMUNISTE.
LES PROLETAIRES N'ONT RIEN A PERDRE
QUE LEURS CHAINES,
ILS ONT UN MONDE A GAGNER"

(Le manifeste communiste)